Cahier des charges technique

Conception graphique
Panneaux d'informations sur la présence de chiens de protection

Dates importantes : Lancement de l'appel d'offres : 25 septembre 2023 Clôture des propositions : 19 octobre 2023 Contact : lea.scerri@developpement-durable.gouv.fr

Préambule

Depuis le retour naturel du loup dans les années 90, l'État a choisi de favoriser les conditions qui permettent de concilier le pastoralisme et la présence de cette espèce protégée. Cette volonté s'exprime au travers du plan national d'actions « loup et activités d'élevage » (PNA). Le dispositif de protection des troupeaux contre la prédation permet d'accompagner les éleveurs dans l'évolution de leur système d'élevage en finançant les surcoûts liés à la mise en place de moyens de protection. Parmi les moyens de protection éligibles figurent les chiens de protection des troupeaux (« CPT »). Ces chiens, à différencier des chiens de conduite, protègent les troupeaux contre les prédateurs (ours, loup, lynx, chiens divagants) et les éventuels vols d'animaux. Ainsi, de plus en plus de chiens de protection sont présents sur les estives l'été, mais également en vallée ou dans des territoires de plaine où le loup est également présent[1]. Différentes espèces sont maintenant potentiellement concernées : ovins (91 % des victimes indemnisées en 2022), caprins (4 %), bovins (3%), équins, camélidés, (<1%), etc.

La cohabitation entre les activités de pleine nature (randonnée, VTT, trail, chasse, équitation, etc.) et la présence des troupeaux avec des CPT peut quelques fois être conflictuelle. Des tensions peuvent également naître entre les éleveurs dont le troupeau est protégé par des chiens de protection et leur voisinage, au quotidien. Le PNA prévoit (action 1.2.) de mettre en place un réseau technique sur les chiens de protection, afin d'aider les éleveurs et bergers qui le souhaitent à s'équiper de chiens adaptés et efficaces[2]. En parallèle, la sensibilisation du grand public prévoit dans l'action 6.1. que la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes poursuive l'élaboration et la diffusion de recommandations liées au comportement à adopter en cas de rencontre avec des chiens de protection et des troupeaux. Il s'agit d'informer les utilisateurs de la nature de la présence de chiens, ainsi que des gestes, attitudes et postures à adopter en leur présence. Pour cela, de nombreux outils de communication sont développés (clips vidéos, BD, flyer, etc.), dont notamment les panneaux chiens de protection. Ces panneaux sont installés aux abords des estives, ou des parcelles de pâturage concernées, des bâtiments, etc.

Il existe actuellement cinq sortes de panneaux, de taille variable, dont les visuels sont disponibles sur le site internet de la DREAL AuRA.

Dans ce contexte, les panneaux sont un outil de sensibilisation et d'information connus et reconnus mais dont la fonctionnalité n'avait jamais été mesurée objectivement, tandis que certaines attentes

1 Voir répartition de la prédation lupine
2 Voir guide IDELE page 7 : que demande-t-on à un chien de protection ?

sont régulièrement exprimées (par exemple, panneaux mobiles pour suivre les déplacements des troupeaux).

Avant de faire évoluer cet outil, la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité connaître l'efficacité de ces panneaux en mandatant la société Infusion pour conduire une étude complète pour analyser l'impact et les effets des panneaux d'informations, de conseils et de sensibilisation à la présence des chiens de protection. Deux enquêtes complémentaires ont été menées :

- une étude qualitative auprès d'une vingtaine de socioprofessionnels du pastoralisme et de représentants de fédérations d'usagers ou de protection de la nature
- une étude quantitative auprès de 1 152 répondants pour connaître leur avis sur le dispositif.

De ces études sont ressortis plusieurs enseignements :

- panneaux actuels efficaces mais beaucoup d'axes d'amélioration formulés
- panneaux bien connus et perçus positivement par les usagers
- dispositif jugé utile et indispensable
- panneaux considérés comme efficaces pour informer sur la présence des chiens et sur les gestes à adopter
- information pas assez visible/disponible/diffusée sur les autres supports de communication
- pas assez de panneaux (nombre et emplacement)
- panneaux vus mais non lus, trop gentillets ou enfantins, contradictoires et saturés d'informations, qui sous-estiment le danger du chien pour l'homme
- amplification de la communication en amont plus que nécessaire, les panneaux permettant un rappel in situ
- réel besoin d'accompagnement des éleveurs dans le processus d'implantation des panneaux

Suite à cette étude, la DREAL AuRA souhaite maintenant avancer sur la définition des nouveaux panneaux. Afin d'assurer une continuité dans les messages délivrés, il n'est pas prévu de « repartir de zéro », les anciens panneaux serviront de base pour les nouveaux, tant sur le fond que la forme (taille, agencement général, etc.), mais ils pourront toutefois subir des modifications importantes.

De plus, il est envisagé de concevoir une affiche au format A2, qui pourra être distribuée aux structures touristiques (offices de tourisme, gîtes, campings, loueurs) et collectivités locales (mairies, communautés de communes, etc.). Cette affiche reprendra les messages présents sur les panneaux. Elle sera à destination des usagers principaux de l'espace pastoral : randonneurs, trailers ou VTTistes), mais également le cas échéant cavaliers, chasseurs, voisinage. Le but de cette affiche sera de donner le bon message en amont, afin que les panneaux aient un rôle de rappel sur le terrain.

Enfin, dans un souci d'optimisation et de simplification, il est dorénavant prévu que les futurs panneaux et affiches puissent être déployés dans le cadre des plans d'actions concernant les trois grands prédateurs français : l'ours, le loup et le lynx. Pour cela, les DREAL Occitanie et Bourgogne-Franche-Comté (BFC), respectivement coordinatrices des PNA sur l'ours et le lynx seront étroitement associées à la présente étude.

1/ Objet de la mission

Le marché consiste en un marché ordinaire pour les prestations suivantes :

- Rédaction des contenus d'information
- Conception, design et graphisme de panneaux d'information et de l'affiche
- Aide à la rédaction des cahiers des charges techniques de fabrication

2/ Contenu de la mission et méthode

2.1/ Rôle des panneaux

Les panneaux CPT sont placés au début des sentiers de randonnée et à l'approche des estives/parcs concernés par des animaux en situation de pâturage en extérieur, et gardés par un ou plusieurs CPT . Ils sont à destination des randonneurs, mais aussi des VTTistes, trailers ou autres usagers de la nature, chasseurs, cavaliers, ou habitants du voisinage. Ils ont pour rôle d'informer sur la présence de CPT et sur les gestes, attitudes et postures à adopter en leur présence (contourner le troupeau, etc.). Ces panneaux n'ont pas de portée réglementaire, mais ils font partie des mesures permettant d'informer les touristes et sont pris en compte lors des affaires contentieuses pour attester de leur pleine connaissance du comportement à avoir face aux chiens de protection – ce qui, en conséquence, peut décharger leurs propriétaires de responsabilité.

2.2/ Mise en œuvre de la mission

L'ensemble de la mission est réalisé en lien permanent avec l'Unité Loup de la DREAL AuRA. La DREAL AuRA fera ensuite le lien avec les deux autres DREAL coordinatrices.

La mission sera menée en deux phases :

Phase 1 / Rédaction des contenus d'information

Cette phase permettra de définir le fond des futurs panneaux. Il est important de signaler que les nouveaux panneaux seront établis sur la base des précédents, l'idée étant de créer une continuité avec les visuels existants (les visuels actuels ont d'ailleurs été adaptés plusieurs fois depuis leur première conception).

L'affiche reprendra les éléments des nouveaux panneaux (message, éléments graphiques), mais sera organisée différemment (orientation portrait).

Il sera d'abord nécessaire d'animer une ou plusieurs réunions avec les membres du COPIL, afin de convenir collectivement de leur contenu : souhaite-t-on conserver plusieurs sortes de panneaux ? Ou un seul panneau modulable selon la zone géographique (ours, loup, lynx, réglementation parc national ou réserve, alpage, etc) ? Quels messages souhaite-t-on faire apparaître et comment les formuler ? Quel changement pour les couleurs ? Les dessins ? Y a-t-il des informations à rajouter ou enlever sur l'affiche ?

Il s'agira également de reprendre les préconisations formulées à l'issue de l'étude Infusion et de les interroger selon leur récurrence et pertinence : lesquelles souhaite-t-on garder ou non ?

Le nombre de réunions nécessaires à la réalisation de cette phase sera déterminée par le prestataire. Chaque réunion devra avoir lieu en visioconférence, sur une demi-journée maximum.

Phase 2 / Conception, design et graphisme de panneaux d'information

Une fois les messages définis, le prestataire proposera une ou plusieurs ébauches de panneaux, conformément à ce qui aura été décidé à la phase précédente. Le COPIL choisira la ou les version(s) définitive(s), qui pourra(ont) ensuite être complétée(s) par le prestataire.

Les éventuelles remarques émises par le COPIL seront prises en compte, et les panneaux pourront être ajustés quelques fois, avant validation de la (ou les) version(s) définitive(s), dans la limite de 3 allers-retours maximum. La validation ultime sera réalisée par la DREAL Aura.

Un document annexe sera également fourni à l'issue de la phase 2. Il s'agira ici de préparer le cahier des charges techniques concernant la production des futurs panneaux : quel matériau privilégier ? quels procédés d'impression ? quels moyens de fixation des panneaux ? etc.

Les panneaux devront avoir une bonne résistance aux UV, aux intempéries (pluie, neige, grêle), au froid et au gel, ainsi qu'aux graffitis et dégradations (cigarette, couteau etc). De plus, leur durée de vie devra être d'au moins 10 ans (hors vandalisme et accident) et nécessiter peu d'entretien.

Une liste des matériaux existants pour des panneaux d'informations équivalents (signalétique parc, réserves, espaces naturels sensibles, etc.) pourra utilement être dressée, listant les avantages et inconvénients de chacun. Cette question devra être traitée pour les panneaux pérennes, mais elle proposera également des solutions de panneaux plus légers (pouvant être facilement déplaçables).

2.3/ Déroulement et rendu de la mission

Animation et concertation

Un comité de pilotage suivra le déroulé de la mission. Il sera composé d'un(e) représentant(e) des structures suivantes :
DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
DREAL Occitanie,
DREAL BFC,
DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes,
Espaces naturels (PN, RNN, PNR)
Fédération Française de la randonnée pédestre,
Institut de l'Élevage,
Pastorale Pyrénéenne,
FERUS,
Confédération Paysanne.

Cette composition peut être amenée à évoluer.

Il sera organisé plusieurs réunions structurantes (toutes en visioconférence) :
Phase 1 : une réunion ou plusieurs réunions, selon la modalité choisie
Phase 2 : une réunion de présentation d'une ou plusieurs maquettes, intégrant les conclusions de la phase 1, puis une réunion de présentation de la (ou les) version définitive et du cahier des charges techniques pour la fabrication des panneaux (document annexe).

Les réunions/points téléphoniques de suivi avec l'unité loup ne sont pas limités. Une réunion de calage avant le début de la phase 1 sera organisée avec les DREAL AuRA, Occitanie et BFC.

Les travaux de secrétariat liés aux réunions seront assurés par le prestataire en charge de la mission, en lien avec la DREAL Aura.

Restitution de la mission

Tous les documents seront fournis en format informatique : format .pdf et modifiable .odt pour les rapports et diaporamas, et format compatible avec la suite Adobe et le logiciel Gimp pour les panneaux et affiche.

2.4/ Cession des droits

Les droits d'utilisation, de modification et de reproduction sur tous types de supports connus et inconnus seront entièrement cédés, sans limites de temps et de lieux au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

2.5/ Les documents disponibles

- les visuels des panneaux CPT existants sont disponibles sur le site internet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :
https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/depliants-brochures-panneaux-d-information-a4010.html

- des panneaux pour prévenir la présence des CPT sont réalisés par d'autres structures (Pastorale Pyrénéenne, éleveurs, collectivités, projet LIFE, IDELE, partenaires européens, etc.). Des exemples pourront être fournis pour les comparer aux panneaux produits par l'État et aider sur le déroulé de la mission.

- historique des livraisons de panneaux dans chaque département (fréquence, volume)

- d'autres supports de communication sur les CPT sont également disponibles (qu'ils aient été produits par l'État ou non), pour permettre une acculturation au sujet (notamment synthèse MECP sur multi usage). Une partie des ressources pourra être transmise par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

- rendus issus de la prestation réalisée par le cabinet Infusion.

3/ Conditions de sélection

3.1 / Remise de l'offre

Le dossier de candidature se composera de :

- une proposition méthodologique précisant la démarche d'intervention proposée pour chacune des phases de la mission, le planning prévisionnel et la durée de la mission. Une présentation du candidat et de ses références avec des exemples de productions réalisées sont également attendus.
- un devis détaillé faisant apparaître un prix forfaitaire à la journée et le nombre d'heures de travail assignées à chaque phase et selon la qualité de l'intervenant (le cas échéant). Les prix seront réputés complets, non actualisables et non révisables.

Il sera envoyé en version informatique à l'adresse lea.scerri@developpement-durable.gouv.fr pour le 19 octobre 2023 à 18h, délai de rigueur.

3.2 / Sélection du prestataire

Les offres ne répondant pas au cahier des charges et les offres anormalement basses seront éliminées.

Les critères d’attribution du marché seront pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
Prix des prestations	40 %
Pertinence et cohérence de la proposition technique de l'offre (dont compétences des intervenants)	60 %

Pour attribuer une note relative à un critère qualitatif, chaque critère sera noté de 0 à 10, 0 étant la moins bonne note et 10 la meilleure. La note globale sur 10 sera calculée à partir des notes attribuées pour chaque critère, en respectant la pondération.

3.3 / Délais d’exécution

L’ensemble des trois phases sera réalisé au cours de l’automne 2023 et hiver 2023-2024. Le calendrier à titre indicatif est le suivant :
- lancement de la phase 1 : semaine 48
- fin 2023 : clôture de la phase 1
- fin janvier/mi-février : clôture de la phase 2